



## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2022 DAC 195** Subvention (2.000 euros) à l'association Art sous X.

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Paris en faveur des arts visuels, je vous propose d'apporter notre soutien à l'association Art sous X qui œuvre en faveur de la création artistique.

L'association Art sous X organise des résidences de jeunes artistes sélectionnés par un jury après appel à candidature. Ces résidences leur permettent dans un premier temps de créer et d'exposer dans la galerie de l'association, 5 rue Maurice Bouchor dans le 14e arrondissement, au plus près des publics du quartier. Dans un second temps, 6 mois plus tard, ces artistes exposent de nouvelles œuvres dans la galerie du Montparnasse.

Afin d'accompagner la structure, il vous est proposé de voter une subvention d'un montant total de 2.000 euros au titre de l'année 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris